

Nancy le 30 juillet 2026

Arrêté de délégation de signature **Attestation de résidence**

- VU** le code des relations entre le public et l'administration, et notamment les articles L.221-2 à L.221-7,
- VU** le code de l'éducation, notamment ses articles L. 822-1 et suivants, et R. 822-1 à R. 822-34,
- VU** le code général de la fonction publique, créée par l'ordonnance n°2021-1574 du 24 novembre 2021,
- VU** le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable public,
- VU** l'arrêté du 25 juillet 2013 fixant les modalités d'accréditation des ordonnateurs auprès des comptables publics assignataires en application de l'article 10 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- VU** l'arrêté du 26 janvier 2023 de la ministre de l'Enseignement Supérieur et la Recherche portant nomination de Monsieur Frédéric LÉONARD, en qualité de Directeur Général du CROUS Lorraine,
- VU** la délégation de pouvoir accordée par le Conseil d'Administration du Crous Lorraine au Directeur Général du Crous Lorraine le 30 juin 2026.

Le Directeur Général du Crous Lorraine,

DÉCIDE

Article 1^{er}

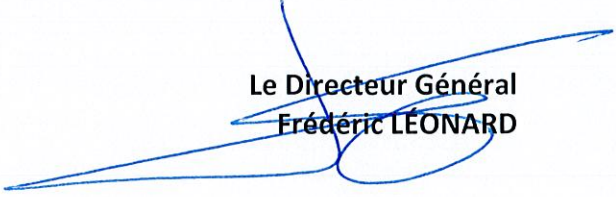
Est donné délégation de signature aux agents désignés ci-après, à l'effet de signer les attestations de résidence issues du logiciel H3 Web, à destination d'un usager hébergé au sein d'une résidence universitaire gérée par le Crous Lorraine et bénéficiaire d'une décision d'admission en cours de validité.

Personnel	Fonction	Commentaire
Richard WILMS	Directeur des résidences universitaires Batelière, Boudonville et Monbois	Autorisation donnée de signer les attestations de résidence
Mohamed BOUJNKH	Directeur de la résidence universitaire Monbois Libération	Autorisation donnée de signer les attestations de résidence
Azra TIGANJ	Directrice de la résidence universitaire Technopole	Autorisation donnée de signer les attestations de résidence

Personnel	Fonction	Commentaire
Stéphane AGAZZINI	Directeur des résidences universitaires Médreville et Aristide Briand	Autorisation donnée de signer les attestations de résidence
Odile LEBARD	Directrice des résidences universitaires Placieux et Notre Dame de Lourdes	Autorisation donnée de signer les attestations de résidence
Vincent GRABOWSKI	Directeur de la résidence universitaire Saurupt	Autorisation donnée de signer les attestations de résidence
Laurence GIAGNONI	Directrice des résidences universitaires du Saulcy et Douaumont	Autorisation donnée de signer les attestations de résidence
Moulay-Hassan ALAOUI	Directeur des résidences universitaires Monplaisir, Vélodrome et Haute-Malgrange	Autorisation donnée de signer les attestations de résidence
Sylvie DA MOTA	Directrice de la résidence universitaire Bridoux	Autorisation donnée de signer les attestations de résidence
Séverine HOUBRECHTS	Directrice des résidences universitaires Jean Monnet et Dauphiné Bretagne	Autorisation donnée de signer les attestations de résidence
Pascale LECLERC	Agent chef de la résidence Boudonville	Autorisation donnée de signer les attestations de résidence
Florence BARBAUX	Assistante d'accueil et de secrétariat des résidences Médreville et Aristide Briand	Autorisation donnée de signer les attestations de résidence
Catherine BRIOT	Agent chef de la résidence Placieux	Autorisation donnée de signer les attestations de résidence
Hassan MOURITANY	Agent chef des résidences universitaires Monplaisir, Vélodrome et Haute-Malgrange	Autorisation donnée de signer les attestations de résidence
Marie-Geneviève CHARBONNIER	Assistante d'accueil et de secrétariat de la résidence Bridoux	Autorisation donnée de signer les attestations de résidence
Geneviève GIRAUDEAU	Assistante d'accueil et de secrétariat de la résidence Provençal	Autorisation donnée de signer les attestations de résidence
Ludovic LEMESLE	Agent chef des résidences Charmois et Provençal	Autorisation donnée de signer les attestations de résidence
Patricia LEONARDI	Assistante de la direction de l'hébergement	Autorisation donnée de signer les attestations de résidence
Pascal THIEBAUT	Coordinateur technique de l'hébergement	Autorisation donnée de signer les attestations de résidence

Article 2 :

Le présent arrêté de délégation, qui prend effet à compter du 30 juillet 2026, se substitue à tout autre arrêté de délégation ayant le même objet, pris antérieurement.



**Le Directeur Général
Frédéric LÉONARD**